

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2024-064

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13414

Situation : Cimetière WILSON

Division : 18 / Carré : UCM / Allée : 1 - Empl. Tombe : 10

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

Vu la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur EL FILALI Mostafa domicilié 1, rue René Boisanfray, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière WILSON à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Monsieur Driss EL FILALI décédé le 20 février 2024 à Dreux (Eure et Loir), père du concessionnaire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le Cimetière WILSON à compter du **23 février 2024** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **22 février 2074** pour une durée de **cinquante ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2024/31 du 23 février 2024.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **15 AVR. 2024**

Document certifié exécutoire
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Le Maire,
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET
Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20240415-DEC2024-064-AU
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

